

Le parcours de l'enfant en Protection de l'Enfance : Evaluer la situation et accompagner la mise en oeuvre du projet personnalisé

CONTEXTE

Les dispositions issues de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant bien que réaffirmant les principes de la loi de 2007, viennent redéfinir la protection de l'enfance considérant qu'elle vise « à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits ». En mettant en avant le développement de l'enfant, la loi conforte la prise en compte des besoins de l'enfant pour évaluer sa situation. Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS publiées en février 2021, dans lesquelles la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant est intégrée, viennent préciser le cadre de référence de l'évaluation. Cette étape est cruciale à l'identification des objectifs et des actions d'accompagnement inscrits dans une démarche de « co-construction », avec les différents acteurs du parcours et les parents, du projet personnalisé.

OBJECTIFS

- ▶ Identifier et distinguer les principes d'action et organisationnels des politiques publiques : de la protection de l'enfance (loi du 5 Mars 2007) à la protection de l'enfant (loi du 14 Mars 2016)
- ▶ Développer une approche par les besoins fondamentaux de l'enfant
- ▶ Analyser et caractériser la situation de l'enfant en s'appuyant sur des notions socles, telles que : Les droits de l'enfant / La théorie de l'attachement / La capacité des parents à répondre aux besoins de l'enfant
- ▶ Connaître les dispositions relatives au Projet Pour l'Enfant (PPE) en l'articulant avec les outils de la loi 2002
- ▶ Construire une démarche de méthodologie de projet personnalisé avec l'enfant et sa famille
- ▶ Anticiper les changements relatifs à l'organisation de service

CONTENU

- ▶ Cadre législatif et réglementaire : les outils de la loi 2002-2 ; lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 et ses décrets (PPE)
- ▶ L'évaluation en protection de l'enfance (évaluation des IP ou en cours de mesure)
- ▶ L'analyse des besoins : cartographie et analyse écosystémique
- ▶ Les modèles théoriques en appui de l'évaluation
- ▶ La méthodologie de la démarche projet : identification des besoins, recueil des attentes des personnes, détermination des objectifs et des moyens d'accompagnement, modalités d'évaluation.
- ▶ Les points de repère de l'évaluation à partir du « cadre national de référence pour la qualification et l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger » (RBPP HAS Janvier 2021)

INFOS

FORMATEUR	Bastian BESSON, conseiller technique CREAI en protection de l'enfance – Rennes
DURÉE	2 jours /12 heures
NB PARTICIPANTS PAR GROUPE	6 à 15 personnes
LIEU ET DATES	CREAI Bretagne - 2 B Rue du Patis Tatelin, 35700 Rennes Les 17 et 18 mars 2022 / Les 9 et 10 juin 2022
TARIFS EN INTER	Non Contribuant au CREAI : 520€ / Contribuant Volontaire au CREAI : 400€

PRE-REQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques / Cas pratiques / Retours d'expérience
- Questionnaire en amont ; exercices et supports d'autoévaluation des acquisitions et questionnaire de satisfaction

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels intervenant en protection de l'enfance